

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1315

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 493 de M. Daniel

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« constructions »

le mot :

« extensions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par souci de cohérence rédactionnelle avec la première phrase de l'alinéa, il s'agit ici de parler d'extensions et non de constructions nouvelles.